



CONTRAT ENTRETIEN DE CHAUDIERE

Par **AMBRINE**, le **12/05/2011** à **21:45**

Bonjour

ma mère âgée de 74 ans a reçu un courrier de relance concernant un contrat de chaudière, en effet, nous avons fait intervenir la société frisquet en 2010 car sa chaudière était tombé en panne nous avons réglé 90 EURO, il était à nouveau intervenu un peu plus tard mais le technicien à mis sa boîte à outils sur la table de ma mère et a rayé la table, celle-ci lui a dit de partir de suite sans intervention en sortant il lui demande de régler 50 EURO de déplacement chose qu'elle a refusé.

Donc avec cette lettre de relance j'appelle la société en question elle réclame l'abonnement de 2011 mais également 2010 qui n'a jamais été réglé alors que d'après les dires de ma mère elle n'a jamais eu de contrat d'entretien avec eux que dois-je faire ?

merci de vos réponses.

Par **Domil**, le **12/05/2011** à **22:44**

LRAR exigeant la copie du contrat qu'elle a signé.